ACADÉMIE
DE LILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Nord

**Mission Promotion de la Santé
en Faveur des Elèves**

Service médical en faveur des élèves
Affaire suivie par :
Dr Blandine DELOMEZ
Tél : 03.20.62.32.89
Mél : ce.i59servmed@ac-lille.fr

144 rue de Bavay
59000 Lille

Lille, le mardi 28 septembre 2021

Monsieur Jean-Yves BESSOL
IA DASEN
à

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale
Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs d'école

Objet : Projet d'accueil individualisé des élèves atteints d'une pathologie physique[1] ou psychique[2] évoluant sur une longue période (PAI) : Présentation de la rubrique PAI sur Eduscol.

Pièce jointe :
- Document PAI.

Annexe :
- Site Eduscol sur le PAI : https://eduscol.education.fr/1207/la-scolarisation-des-enfants-malades

Je vous informe que la circulaire du 10 février 2021 abroge à présent la circulaire du 8 septembre 2003 et formalise le PAI dans un nouveau document.

Ce document est divisé en trois parties distinctes :

- La partie 1 dédiée aux renseignements administratifs sur l'élève.
- La partie 2 dédiée aux aménagements et aux adaptations pédagogiques comprenant aussi des éléments pédagogiques.
- La partie 3 indiquant la conduite à tenir en cas d'urgence. Cette partie est renseignée par le médecin qui suit l'enfant dans le cadre de sa pathologie.

Le site Eduscol vous propose une rubrique entièrement dédiée au PAI dont le lien se trouve en annexe et vous donne l'accès à un ensemble de documents inscriptibles en ligne :

- Un document associant les parties 1 et 2 du PAI.
- Une fiche standard, ainsi que des fiches spécifiques concernant les pathologies les plus courantes[3], rattachables à la partie 3 du PAI.
- Des fiches confidentielles de liaison entre le médecin qui suit l'élève et le médecin de l'Education nationale[3].

Vous retrouverez toutes ces informations dans la rubrique Eduscol dont le lien est en annexe, ou sur le site de la DSDEN 59, dans le dossier « Ecole inclusive » puis dans le sous-dossier « Enfant malade ».

Je reste à votre disposition et vous prie de croire, Mesdames et Messieurs, en l'expression de mes salutations distinguées.

**L'inspecteur Académique
Des Services de l'Education Nationale
Le Directeur des Services Départementaux
De l'Education Nationale**

Jean-Yves BESSOL

[1] Diabète, épilepsie, asthme sévère, allergie, leucémie …
[2] Refus scolaire anxieux, syndrome dépressif, trouble du comportement alimentaire …
[3] Elaborées par la Dgesco selon les recommandations de l'Haute Autorité de Santé (HAS), avec les sociétés savantes de pédiatrie et le conseil national de l'ordre des médecins.